[illegible] les jeunes gens capables de rivaliser avec les hercules de la foire ou les acteurs du cirque. (Hilarité.)

Il importe que les professeurs de gymnastique, d'escrime, de natation, ne prennent pas le pas sur les maîtres de latin, de grec et de science.

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique. — Depuis la mémorable circulaire de M. Jules Simon, l'élévation morale donne la voie du progrès et des réformes.

La discipline est moins étroite, cela a eu pour résultat de développer l'esprit public.

Ce qu'il y avait de théâtral dans les exercices physiques va disparaître.

La jeunesse s'improvise qu'avant bien sea devancées.

Il est nécessaire, je le reconnais, de relever le niveau des études par l'application rigoureuse des examens de passage.

J'ai adressé une circulaire dans ce sens aux recteurs.

Je reconnais que le baccalauréat prête le flanc aux critiques.

J'ai décidé qu'à l'avenir l'élève pourra apporter à nos jugés l'ensemble de ses études.

Il y aura dans ce but un livret scolaire, régulièrement tenu. (Approbation.)

Quant à l'enseignement secondaire spécial, nous lui donnerons un caractère classique : il devra lui donner la méthode et la familiarité des idées générales qui nous rendent de la liberté grecque.

Nous obtiendrons ainsi d'excellents résultats.

La séance est suspendue à 5 heures.

Elle est reprise à 8 heures et demie.

M. Berthelot. — Je crois qu'il faudrait développer le nouvel enseignement au point de vue scientifique.

Il faudrait éliminer de l'enseignement spécial la partie professionnelle, pour la rattacher à l'enseignement primaire.

Dans cet ordre d'idées, on pourrait créer des lycées d'ordre littéraire et des lycées d'ordre scientifique.

M. Wallon. — Les élèves des lycées littéraires pourraient-ils se présenter aux écoles ?

M. Berthelot. — Ils seraient obligés de choisir, à un moment donné.

M. Bardoux. — M. Combes va présenter un ordre du jour pressant acte des déclarations du ministère et les approuvant ; avant de voter, je demande à M. le ministre ce qu'il entend par les deux enseignements classiques parallèles et égaux qu'il se propose d'établir.

M. Bourgeois. — Je veux faire cesser l'inégalité morale qui existe entre l'enseignement spécial et l'enseignement classique.

M. Bardoux. — L'enseignement spécial pourra-t-il donner accès aux carrières libérales ?

M. Bourgeois. — A un certain nombre d'entre elles.

M. Combes critique les erements du conseil supérieur de l'instruction publique et surtout la composition de ce conseil où les représentants des deux membres appartenant à l'enseignement spécial.

M. Bourgeois demande l'ordre du jour pur et simple qui est voté à une grande majorité.

La séance est levée à 6 heures.

Séance demain à 2 heures.

Conseil supérieur du Commerce

Paris, 19 juin. — Le Conseil supérieur du commerce par 30 voix contre 18 abstentions a décidé d'établir un tarif minimum à l'égard des pays qui leur accorderaient des avantages correlatifs.

Par 27 voix contre 13 et 4 abstentions il a décidé que ce tarif sera concédé pour une durée déterminée d'une façon immuable à charge de réciprocité de la part de l'étranger.

La durée des conventions commerciales ainsi conclues ne devra pas excéder environ 12 ans. Cette dernière résolution a été prise à l'unanimité.

Enfin le Conseil a été d'avis qu'il y a lieu d'établir un tarif général en dehors du tarif minimum.

UNE PROTESTATION

Besançon, 19 juin. — Dans sa séance d'hier soir, le Conseil municipal de Besançon sur la proposition du maire, a émis un vote de protestation contre la présence dans le conseil supérieur de l'enseignement technique, au ministère du commerce, d'une personne siégeant au titre français, quoique représentant à Paris la maison d'horlogerie suisse de Genève.

L'ÉTAT DE M. JOFFRIN

Paris, 19 juin. — La santé de M. Joffrin est de plus en plus mauvaise.

Le cancer dont souffre le député de Montmartre a fait de rapides progrès depuis quelques jours ; le mal est complètement attaqué, et le malade est en proie à d'intolérables souffrances.

M. Joffrin est complètement alité.

GRACE REFUSÉE

Saint-Dié, 19 juin. — M. de Vouillaumont, qui avait formé un recours en grâce contre le jugement du tribunal correctionnel de Saint-Dié, confirmé en cour d'appel et en cassation, le condamnant à 10,000 francs d'amende pour infraction à la loi sur les contributions, est informé que son recours est rejeté par le président de la République.

Nous avons certaines de source M. Kœchlin, candidat bonapartiste à Lille, que les [illegible] de laquelle l'aout condamné le tribunal correctionnel de Lille.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

DRAME DANS UNE MENAGERIE. — Naples, 19 juin. — Deux musiciens italiens, employés dans une ménagerie installée place de Bretagne se sont pris de querelle, au cours d'une représentation donnée en matinée cette après-midi.

L'un d'eux a frappé son compagnon d'un coup de couteau qui lui a tranché l'artère carotide.

La victime a expiré presque aussitôt.

CAPTURE DUN BATEAU FRANCAIS. — Gibraltar, 19 juin. — Un bateau de pêche français a été amené cet après-midi par l'aviso Tarif. Il serait dit-on pêcher en fraude de Skidbrooks, à moins dix à milles des côtes.

SENSATIONNELLE EVASION. — Bordeaux, 19 juin. — Deux individus, dont un fort du Hâ, ont opéré cette nuit leur évasion.

Deux forçats, trois relégués et un prévenu ont profité du bruit des marteaux de la fenêtre du dortoir, pour, à l'aide d'une corde dont ils avaient réussi à dissimuler sous les couchettes, ils ont établi une sorte de pont volant sur lequel ont gagné la toiture du bâtiment des femmes.

Là, ils ont, à l'aide de leurs draps formé une longue corde entortillée avec du fil de condonnier, qui attachée cette corde à une cheminée et sont descendus dans une cour située seulement par un mur de 6 ou 7 pieds de haut d'un passage qui traverse le palais de justice.

En se faisant la courte échelle et en s'aidant les uns les autres, ils ont pu franchir ce mur et de là gagner la rue après qu'à grimper aux barreaux de la grille qui sépare le passage de la voie publique.

Le matin, à 5 heures, un voiturier a rencontré sur le pont de Cubzac, à 45 kilomètres de Bordeaux, plusieurs individus qui répondent exactement des évadés.

LA FAMILLE DES RÉVOLUTIONNAIRES. — Saint-Pétersbourg, 19 juin. — M. le ministre de l'instruction Atthalin a refusé, dans l'après-midi d'hier, les révolutionnaires russes [illegible] de l'instruction se trouve réservée [illegible] Quelques-uns des [illegible] ont en effet accusé un nommé [illegible] avoir [illegible] d'Finland, d'avoir joué [illegible] le rôle d'agent provocateur. [illegible] [illegible] [illegible]